



## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR 2023.09.05/1201



### Thème : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – OFFICIER D'ETAT CIVIL

**Objet** : Délégation des fonctions d'officier d'état civil à Monsieur René MICHEL, Conseiller Municipal, pour procéder au mariage, le samedi 09 septembre 2023 à 11h30.

Le Maire de la ville de Briançon (Hautes-Alpes),

**Vu** l'article L 2122-32 du code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire et les adjoints sont officiers d'état civil.

**Vu** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou, en leur absence, à des membres du Conseil Municipal,

**Considérant** qu'en raison de l'empêchement de Monsieur le Maire, de l'ensemble des Adjoints au Maire, il y a lieu de déléguer les fonctions d'officier d'état civil à un Conseiller Municipal, disponible dans l'ordre du tableau pour procéder au mariage devant être célébré le samedi 09 septembre 2023 à 11h30,

**Considérant** que Monsieur René MICHEL, Conseiller Municipal est disponible pour procéder au mariage,

## ARRÊTE

### Article 1

Monsieur René MICHEL, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil afin de procéder au mariage devant être célébré le samedi 09 septembre 2023 à 11h30.

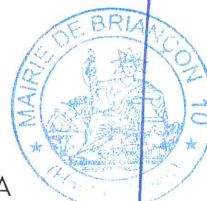
### Article 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et remise à l'intéressé.

Fait à Briançon, le 5 septembre 2023

Le Maire

Arnaud MURGIA



Par délégation,  
Béatrice CHEVALIER  
Directrice Générale des Services

Transmis le 08 SEP. 2023

Notifié le 08 SEP. 2023